



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

N° Spécial

22 Janvier 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial CABINET du 22 Janvier 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/BRE N° 2019-66	17.01.2019	Arrêté accordant la médaille d'Acte de Courage et de Dévouement	3
CAB/BRE N° 2019-67	17.01.2019	Arrêté accordant la médaille d'Acte de Courage et de Dévouement	3
CAB/BRE N° 2019-68	17.01.2019	Arrêté accordant la médaille d'Acte de Courage et de Dévouement	4

CABINET DU PREFET

Arrêté CAB/BRE n° 2019/66 accordant la médaille d'Acte de Courage et de Dévouement

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la Médaille pour Acte de Courage et de Dévouement ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Considérant le rapport du chef du service départemental de la police judiciaire des Hauts-de-Seine du 9 janvier 2019

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La médaille de bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :
monsieur Thomas HALARY, étudiant au pôle universitaire Léonard de Vinci à Courbevoie

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 17/01/2019

Le Préfet,

Pierre SOUBELET

Arrêté CAB/BRE n° 2019/67 accordant la médaille d'Acte de Courage et de Dévouement

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la Médaille pour Acte de Courage et de Dévouement ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Considérant le rapport du chef du service départemental de la police judiciaire des Hauts-de-Seine du 9 janvier 2019

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La médaille de bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :
monsieur Sébastien GARCIA, étudiant au pôle universitaire Léonard de Vinci à Courbevoie

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 17/01/2019

Le Préfet,

Pierre SOUBELET

Arrêté CAB/BRE n° 2019/68 accordant la médaille d'Acte de Courage et de Dévouement

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la Médaille pour Acte de Courage et de Dévouement ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Considérant le rapport du chef du service départemental de la police judiciaire des Hauts-de-Seine du 9 janvier 2019

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La médaille de bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

monsieur Sébastien MORILHAT, chef du service sûreté du pôle universitaire Léonard de Vinci à Courbevoie

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 17/01/2019

Le Préfet,

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>